



L'an deux mille vingt le 10 décembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Porz Ruz, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC, maire

Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Jacqueline BOURBIGOT, Marie-Claire PARCHEMINAL, Erwan NORMAND, Alexandre BOUGET, Marcel SCOUARNEC, Thierry PIRIOU, Maria des Lourdes DA SILVA, Catherine LAURENT, Stephane NEAR, Pierre Yves CROGUENNEC, Emmanuel BECQUET, Aurélie BONTHONNEAU, Claire LAFOSSE, Nolwenn MALENGREAU, Pascale DERRIEN, Sabine REBEYROTTE Vanessa DUGARD, Eddie HAMEURY, Yves KERVEVAN

Absents :

Secrétaire de séance : MC Parcheminal

Monsieur Le maire ouvre la séance en faisant le point sur des dossier d'appel à projet déposés par la commune

Agriculture et alimentation Appel à projet du Conseil Départemental. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

Aide à l'installation d'un jeune agriculteur à l'occasion du départ à la retraite d'un exploitant communal, à travers la mise à disposition de terres communales et l'installation sur celles-ci de serres de maraichage communales

Développement des circuits courts : les terres en question sont situées en bordure immédiate des dernières maisons de la commune, dans le quartier où se trouve l'Ehpad et la cuisine centrale, à quelque 450 mètres environ.

Approvisionnement de la cuisine centrale en aliments issus de l'agriculture biologique : le maraicher qui s'installe s'inscrit dans une agriculture biologique ; la première année sera celle de la conversion des terres.

France Service Itinérance : Dans le cadre du déploiement d'un réseau France Service Itinérance, et en collaboration avec les communes de Plourin Les Morlaix, Plougouven, Lannéanou, Le Cloître Saint-Thégonnec et Pounéour-Menez, la commune a candidaté afin de proposer à ses habitants des permanences décentralisées de services publics. Les objectifs poursuivis sont de faciliter l'accès aux droits sociaux et aux services en accompagnant les habitants dans leur démarche numérique

Cet appel à projet est porté par le PIMMS de Brest. Pour Pleyber-Christ, il s'agirait de deux demi-journées par semaine ou une journée à définir.

Conseiller numérique. Dans la poursuite de France Service Itinérance, il s'agit de créer au sein de la collectivité d'un poste de conseiller numérique. Nous disposons de ressources internes susceptible de répondre au cahier des charges et nous avons donc déposé un dossier de candidature.

Petites villes de demain. Il s'agit d'un dispositif porté par l'agence nationale de la cohésion des territoires. Avec pour objectif d'accompagner les territoires dans un programme de revitalisation. La commune a en 2018 candidaté à un appel à manifestation d'intérêt et n'a pas été retenue. Forte de l'étude réalisée, nous re candidatons à un nouvel appel à projet qui se base sur els actions proposées par l'étude participative de revitalisation du centre bourg. Candidature soutenue par Morlaix communauté qui porterait pour la commune et Plouigneau afin de bénéficier d'un soutien à l'ingénierie.

- **Transfert de compétence ouvrages eaux pluviales, convention d'exploitation et d'entretien des réseaux**

Depuis le 01 janvier 2020, la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » a été transférée à Morlaix Communauté.

Les élus de Morlaix communauté ont proposé de confier aux communes, dans une logique de bonne organisation, l'entretien des ouvrages.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mr le maire à signer avec Morlaix communauté une convention de prestation de service pour l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales.

Le coût annuel de la prestation d'entretien est estimé à 12 204 € en 2020 et sera revu en cas de reconduction.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Autorise Mr Le maire à signer la convention des prestations de service au profit de Morlaix communauté pour l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales.

- **Service Application du droit des sols, prolongation de la convention**

La loi ALUR du 24 mars 2014 met fin au 01/07/2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 hts, compétentes en matière d'urbanisme. Depuis le 01 janvier 2015, l'instruction des documents d'urbanisme est gérée par la cellule instruction de Morlaix Communauté

La commune reçoit pour ce service un facturation semestrielle (1 er décembre et 01 juin) correspondant à la prestation assurée pour son compte par la cellule d'instruction communautaire durant le semestre précédent. Les documents instruits par Morlaix Communauté :

Certificat d'urbanisme a (instruits sur la commune)
Certificat d'urbanisme b
Déclaration préalable
Permis de démolir
Permis de construire
Permis d'aménager

Une convention a été établie avec Morlaix Communauté pour la période 2015-2020 et vient à expiration.

Il est proposé au conseil municipal de prolonger d'un an cette convention, afin de permettre à Morlaix Communauté de se réinterroger sur les modalités de fonctionnement de ce service

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve** la prolongation d'un an de la convention d'instruction des documents d'urbanisme au profit de Morlaix Communauté
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition des services de Morlaix Communauté pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol
- **Acquisition à titre gratuit lavoir rue G Brassens**

Madame CRAYOU Joelle, souhaite céder à titre gratuit à la commune un ancien lavoir aujourd'hui délaissé. Il est situé à proximité des jardins partagés

Ce lavoir faisant partie du petit patrimoine local, il est proposé au conseil municipal d'accepter cette cession titre gratuit. La parcelle est cadastrée section AC n° 369 pour une superficie de 155 m²

La collectivité prendra à sa charge les frais de notaire afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Accepte cette cession à titre gratuit,
- Dit que la collectivité règlera les frais afférents à cette cession
- Autorise Mr Le maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

- **Confinement loyers communaux**

Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble le territoire métropolitain. La commune dispose de nombreux locaux commerciaux donnés à bail, et certains locataires éprouvent des difficultés financières liées à leur impossibilité d'exercer.

Afin de les aider dans leur activité et leur permettre de la pérenniser, monsieur le Maire propose d'annuler pour certains locataires dont l'activité a été perturbée de supprimer l'échéance de novembre 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire
- Donne délégation a monsieur le maire pour examiner les situations particulières et à proposer l'annulation des loyers
- **Tableau des effectifs (modification)**

Le tableau des effectifs, adopté lors du conseil municipal du 14 novembre 2019 prévoit pour le poste de responsable finances paies un grade minimum de rédacteur et u grade maximum d'attaché territorial

- 1- Il est proposé au conseil municipal de recalibrer le poste sur les grades suivants :

Grade minimum : grades d'avancement du cadre d'emploi des adjoints administratifs

Grande maximum : cadre d'emploi des rédacteurs

- 2- Création d'un poste

Dans le cadre du plan de relance, la collectivité a répondu à un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un poste de conseiller numérique. La crise sanitaire a mis en lumière l'importance particulière des outils numériques, pour travailler, enseigner, soigner ou assurer la résilience des services publics et privés, dans un contexte épidémique. Elle a ainsi confirmé que le numérique est amené à prendre une place croissante dans nos vies de citoyens, de consommateurs, de travailleurs, d'apprenants et de parents. Au-delà de la capacité à utiliser les outils et services numériques, c'est aussi une nouvelle grammaire qu'il faut s'approprier. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la poursuite du projet déjà engagé avec la création d'une cybercommune et donnera plus de visibilité aux actions communales en faveur de la démocratisation pour tous nos concitoyens de l'usage des nouvelles technologies numériques

Il est proposé au conseil municipal, pour pouvoir à cet emploi de créer un poste au tableau des effectifs de la collectivité

Grade minimum : Adjoint administratifs

Grade max : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

LE MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Adopte cette modification du tableau des effectifs

- **Assurance statutaire, participation à la consultation CDG29**

Les collectivités ont des obligations à l'égard de leur personnel (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) qui les obligent à supporter la charge salariale de leurs agents absents pour raison de santé, en fonction de leur régime d'affiliation (CNRACL ou IRCANTEC). Ce risque dit « statutaire », peut être assuré.

Le Maire expose

1. L'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

2. L'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence

3. Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

La Commune de PLEYBER-CHRIST charge le Centre de gestion du Finistère

- De lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident de service & maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie & maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2022.

Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

- **Budget principal décisions modificatives**

CREDITS A OUVRIR

- Il s'agit d'abonder l'article 657363 (subventions d'équilibre aux budgets annexes) afin de compenser les pertes en recettes des budgets annexes principalement cuisine centrale et centre de loisirs sans hénérgement. (COVID)

-

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	657363	A caractère administratif	40 000,00
011	6228	Divers	-10 000,00
011	605	Achats de matériel, équipements et travaux	-30 000,00

LE MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Adopte la décision modificative budgétaire proposée**

- **Travaux église, nouvelle répartition des tranches de travaux**

De gros travaux de rénovation de l'église Saint-Pierre sont en cours depuis 2019. La répartition des tranches de travaux s'est faite en prenant en compte des tranches équilibrées d'environ 300 000 € afin d'étaler financièrement les travaux. La tranche ferme (2019) et la tranche optionnelle 1 (2020) sont aujourd'hui terminées. A la demande de la maîtrise d'œuvre, il est demandé de revoir cette répartition afin de finir les extérieurs et ainsi bénéficier du maintien en place de l'échafaudage pour terminer les travaux de maçonnerie, sculpture et couverture.

Avec l'accord de la DRAC, la répartition des tranches de travaux à donc été revue. Des avenants seront pris en ce sens (Voir tableau annexé à la présente délibération)

Par ailleurs les lots polychromie et retables vont faire l'objet d'une consultation (lots non attribués) après avoir affiné le dossier de consultation des entreprises.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Approuve le projet de redéfinition des tranches de travaux
- Autorise Monsieur le maire consulter en vue d'attribuer les travaux de polychromie et de restauration des retables
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires

- **Demande de DETR 2021, entrées d'agglomération, rue de Keravel**

Les élus de Pleyber-Christ ont souhaité engager une réflexion globale permettant d'aboutir à un projet de développement pour le centre-bourg et la requalification de certains secteurs clefs. Pour ce faire, la commune a souhaité ouvrir largement la parole aux habitants et à lancé une vaste concertation sur le devenir de la collectivité.

Cette concertation a mis l'accent sur les mobilités et la sécurisation des entrées de ville et d'axes perpendiculaires à la rue de la République. Il est vrai que Pleyber-Christ est un bourg rue qui s'est développé de part et d'autre de cet axe qui voit passer 6 à 7 000 véhicules jours. Ce flux incessant de véhicules est certes un atout pour le commerce local mais aussi source nuisances pour la population locale. Un grand sentiment d'insécurité est présent dans la population locale qui hésite laisser ses enfants franchir seuls cet axe. Créer des voies sécurisées parallèles à l'axe principal, repenser les sens de circulation pour créer des voies à sens unique tel est un des enjeux révélés lors de cette étude.

Le dossier présenté au titre de la DETR 2021 porte sur des travaux de sécurisation des entrées Sud, Ouest et de la rue de Keravel avec pour objectif un rééquilibrage et un partage de l'espace public en donnant une place aux vélos, aux piétons, tout en améliorant la vie des riverains

- L'enveloppe financière à consacrer à ce projet est ainsi définie : HT	
- Honoraires maîtrise d'œuvre	22 000
- Imprévus	10 000
- Travaux de sécurisation et d'aménagement	220 000
	Total 244 000

- **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

- Approuve les travaux proposés au titre de la DETR 2021
- Sollicite l'Etat au titre de la DETR 2021 afin de financer ce programme
- Sollicite tout autre dispositif financier susceptible d'aider au financement du programme
- Autorise le Maire à consulter
- Autorise le Maire à signer tous les actes afférents

- **Travaux mairie, autorisation consultation, maîtrise d'œuvre, travaux autorisation à déposer le permis de construire**

Les locaux de la mairie doivent impérativement faire l'objet d'une mise aux normes en matière d'accessibilité. Un dossier de subvention au titre de la DETR a été déposé en 2019 et un financement de 98 000 € a été obtenu. La nouvelle municipalité entend travailler à ce sujet et a décidé de dénoncer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui nous liait au cabinet BAILLOT afin de redéfinir le projet.

Le choix d'inscrire la nouvelle consultation dans une réflexion plus environnementale a été fait.

Ainsi un avis public de consultation pour la recherche d'un nouvel architecte, qui s'engage dans l'utilisation de matériaux biosourcés a été lancé. Un nouveau projet, avec de nouvelles contraintes de redéfinition et de mutualisation des espaces sera défini, en lien avec l'architecte retenu.

Le projet tel qu'il sera arrêté fera aussi l'objet d'une demande de DSIL au titre de l'année 2021 compte tenu que l'axe de construction intègrera obligatoirement des normes écologiques et de faible consommation d'énergie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Approuve le projet de mise en accessibilité de la mairie
- Autorise Monsieur le maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DSIL 2021

- Autorise Monsieur le maire à déposer le permis de construire
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le choix d'une maîtrise d'œuvre et les travaux afférents
- **Travaux résilience sanitaire EHPAD, autorisation de consultation, maîtrise d'œuvre, travaux, dépôt du permis de construire**

Par délibération du conseil municipal en date du 17 septembre 2020, la commune a déposé un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL afin de conforter la résilience sanitaire de l'EHPAD. Le projet a obtenu un financement à hauteur de 150 000 € dans le cadre du plan de relance de l'économie. Ce projet consiste majoritairement en la création d'espaces de vie collective, aujourd'hui trop exigus du fait de l'augmentation de la dépendance des résidents depuis son ouverture en 2004.

La crise COVID a accentué cet impératif, et mis au jour l'urgence de disposer d'espaces suffisants pour permettre le rassemblement des résidents (entre eux, avec leur famille et les bénévoles) tout en respectant la distanciation physique.

Un projet d'extension écologique, tourné vers l'extérieur, de ces espaces communs est en cours.

Une convention d'organisation financière de l'opération a été définie entre la commune, structure porteuse du projet et le CCAS, résidence du Brug

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Approuve le projet de création d'espaces de vie collective au sein de l'EHPAD résidence du Brug
- Autorise Monsieur le maire à déposer le permis de construire
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le choix d'une maîtrise d'œuvre et les travaux afférents
- **Résilience sanitaire école maternelle Robert Desnos, autorisation à consulter travaux et à déposer le permis de construire**

Par délibération du conseil municipal en date du 10 septembre 2020, la commune a déposé un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL afin de conforter la résilience sanitaire de la maternelle. Ce projet consiste en la rénovation du bloc sanitaire aujourd'hui non adapté aux besoins.

La crise COVID a accentué cet impératif, et mis au jour l'urgence de disposer d'espaces d'hygiène adaptés.

Le cabinet d'architectes CALC avait déjà été missionné sur ce projet par l'ancienne municipalité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le maire à déposer le permis de construire afférent à l'extension des sanitaires de l'école maternelle Robert Desnos
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les travaux afférents

Après épuisement de l'ordre du jour, les adjoints font le point sur les sujets en cours dans les commissions.

Jacqueline, recensement des Pleyberiens de + de 80 ans, appel téléphonique ou déplacement selon le cas. Cette démarche a été bien accueillie, elle a permis de constater qu'il n'y avait pas de situations d'isolement dans la commune à ce jour. Compte tenu des conditions sanitaires le repas des aînés est remplacé par un panier garni qui sera distribué le 11 décembre. 157 paniers ont été confectionnés, essentiellement de produits locaux. A noter un généreux don au CCAS pour les personnes vulnérables. Le CCAS va travailler en commission sur plusieurs sujets : l'exclusion, la fracture numérique et l'habitat alternatif séniors.

Alexandre la commission travaille avec le FIA sur les mobilités douces sur l'ensemble de la collectivité. Le projet Guevel, lots libres, retrouve un intérêt, la commune va accompagner les personnes intéressées par le projet.

Erwan, la commission va travailler sur la voirie rurale.

Marcel, présente un projet d'aménagement de collecte des déchets au niveau du cimetière (organisation du tri, végétaux / plastique).

Tangi, sondage des parents d'élèves au sujet des rythmes scolaires. Nous sommes en rythmes dérogatoires 4 jours semaine, la règle est 4 jours ½. Une réponse sur l'organisation du temps scolaire doit être apporté à la DASEN pour début février.

Marie-Claire, maintien du contact avec les associations afin de remettre les salles à disposition dès que les mesures gouvernementales seront actées.

Danièle, une carte de vœux sera distribuée dans tous les foyers Pleybériens sur le mode Pleyber infos.

Nolwenn, Morlaix communauté a voté deux décisions fortes : - transport gratuit le samedi pendant 6 mois et opération Morlaix Communauté double la mise sur les chèques cadeaux Haut Finistère.

Yves interroge le Maire sur la volonté de l'opposition à siéger au CCAS. Le maire a interrogé le service juridique du CDG29 et a transmis la réponse à Eddie. La liste des associations qui siègent au CCAS sera fournie à l'opposition. Vanessa souhaite laisser sa place au sein de la commission Sport / Vie associative, au profit de Yves, cette modification sera actée lors du prochain conseil